



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

24 NOV. 2023

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-110

Conseil municipal du 20 novembre 2023

Le Lundi Vingt Novembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absente : Carine MATHIEU

Excusé(s) : Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Nicolas RAYMOND, Nabil ZEROUAL.

Pouvoirs : Christine RAMIREZ à Laure CADOREL, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE, Nabil ZEROUAL à Sarah ROUSSEAU et Nicolas RAYMOND à Olivier BINET.

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et M. Olivier BINET.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 14 novembre 2023
Date de la publication : 24 novembre 2023

2023-110 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : CONDUITE, MAINTENANCE ET RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR ET DES GROUPES D'EAU GLACEE DES BATIMENTS COMMUNAUX D'ANCENIS-SAINT-GEREON ET DU SIVU DE L'ENFANCE

Rapporteur : Arnaud BOUYER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2023-071 du 26 juin 2023, rendue exécutoire le 30 juin 2023, relative à l'autorisation de signature du marché de conduite, maintenance et renouvellement des installations

de chauffage et d'eau chaude sanitaire, des centrales de traitement d'air et des groupes d'eau glacée des bâtiments communaux d'Ancenis-Saint-Géréon et du SIVU de l'Enfance, passé en appel d'offre ouvert ;

VU la notification du marché à l'entreprise Hervé Thermique le 16 août 2023, selon les termes suivants :

- Prise d'effet du marché au 1^{er} octobre 2023, pour une durée de 4 ans et 9 mois
- Attribution du marché pour les montants suivants :

Prestations P2 : Montant forfaitaire annuel = 59 893,00 € ht, soit 71 871,60 € ttc

Prestations P3 : Montant forfaitaire annuel = 34 746,37 € ht, soit 41 695,64 € ttc

Conformément aux prix unitaires du bordereau des prix ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de certaines conditions d'exécution des prestations du marché, énumérées ci-dessous :

- Mise en place d'une clause spécifique, permettant des ajustements réguliers, en cas de besoin, sur la simple base d'un courrier, des paramètres suivants : température de consigne des locaux, ajout ou retrait de sites ou d'installations,
- Modification de la source des données météorologiques
- Suppression des 3 sites suivants : Relais de poste, ex-DSP, Serre du CTM, avec prise d'effet différenciée selon les sites
- Ajout des sites suivants : Maison des adolescents et école de musique avec prise d'effet au 01/11/2023
- Ajout de 2 prestations de ramonage par exercice sur le site du Relais de Poste suite aux nouvelles dispositions introduites par le décret n° 2023-641 du 20 juillet 2023 ;

CONSIDERANT l'incidence financière de ces modifications d'un montant de :

Prestations P2 : - 1 486 € ht, ce qui porte le nouveau forfait annuel P2 à 58 407 € ht

Prestations P3 base : - 1 279 € ht

Prestations P3 obligatoire : - 501,27 € ht, ce qui porte le nouveau forfait annuel P3 à 32 966,10 € ht ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de conduite, maintenance et renouvellement des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, des centrales de traitement d'air et des groupes d'eau glacée des bâtiments communaux d'Ancenis-Saint-Géréon et du SIVU de l'Enfance, notifié à la société Hervé Thermique

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Laure CADOREL



Olivier BINET

